

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17174**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Santé Spécialité Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Franche-Comté - Besançon, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Franche-Comté, Recteur d'Académie Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331s préparation, analyse médicale, appareillage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel réalise des examens de vue, conseille le port d'équipements optiques dans les champs de l'optique, de la contactologie et de la basse vision.

Il travaille en collaboration avec l'ophtalmologiste, l'orthoptiste et l'opticien.

Dans le domaine de la basse vision, il connaît les méthodes de correction et pratique le contrôle visuel. Il élabore des équipements spécifiques et adaptés au besoin de chacun.

Le titulaire du diplôme est capable de :

Identifier la demande du client et l'informer selon ses attentes (conseils, achat, réparations, ...)

Renseigner le client sur les équipements optiques, les conditions de prise en charge par la Sécurité Sociale, les mutuelles, ... et le conseiller dans son choix

Prendre les mesures pour la réalisation de l'équipement optique et établir la fiche d'exécution des travaux en optique, contactologie et basse vision

Conseiller le client sur les articles d'optique, les accessoires et effectuer la vente

Elaborer les équipements lunetiers (centrage, axage, montage, des verres...),

procéder à l'essayage de lunettes, lentilles de contact et d'équipement spécifique en basse vision sur le client et effectuer les ajustements

Renseigner les documents médico-administratifs et effectuer les opérations relatives au règlement

Utiliser du matériel de montage optique et spécifique en basse vision

Utiliser des appareils de mesure optique

Caractériser des verres optiques et lentilles de contact

Appliquer des Techniques de prise de mesures optiques, de traitement des verres et de vente, ainsi que des règles d'ergonomie, d'hygiène et d'asepsie

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Commerce et vente d'équipements de santé visuelle

Recherche en équipement visuel

Opticien lunetier

Collaborateur d'ophtalmologiste

Conseiller auprès des fabricants d'aides visuelles

Conseiller de laboratoire auprès des professionnels de la santé visuelle

Auxiliaire en santé visuelle des ONG

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1405 : Optique - lunetterie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 : Biosciences - 6 ECTS

Perception visuelle -Handicap visuel - Anatomie, physiologie oculaire du segment antérieur

UE2 : Optométrie - 6 ECTS

Prise en charge des amétropies - Réfraction - Histoire de cas : Conduite de l'histoire de cas, Analyse des plaintes

UE3 : Optométrie avancée - 6 ECTS

Etude de la liaison accommodation convergence - Réfraction

UE4 : Contactologie - 6 ECTS

Technologie des lentilles de contact - Contactologie

UE5 : Contactologie avancée - 6 ECTS

Technologie avancée des lentilles de contact - Contactologie

UE6 : Génie optique - 6 ECTS Basse vision Instrumentation Equipement

UE7 : Communication - 6 ECTS Anglais Informatique Communication

UE8 : Projet tutoré - 6 ECTS

Tronc commun aux options A et B :

Approfondissement sur les pathologies et sur les anomalies oculaires

Etudiant en option A (issu de 2ème année de Licence) :

Suivi du mémoire : projet en optométrie, projet en contactologie, recherche et bibliographie, protocole, analyse critique et conclusions

Etudiant en option B (issu de BTS Opticien Lunettier) :

Suivi du mémoire : TP de perfectionnement en optométrie, TP de perfectionnement en contactologie, recherche et bibliographie, protocole, analyse critique et conclusions

UE9 : Formation clinique - 6 ECTS

Prise en charge et suivi de patients basse vision

Pathologies et anomalies oculaires

UE10 : stage professionnel :

Etudiant en option A (issu de 2ème année de Licence) : **16 semaines** dans un cabinet d'ophtalmologiste, d'optométriste ou d'orthoptiste, dans un centre d'aide à la vie journalière ou d'éducation en locomotion, dans un hôpital public ou chez un fabricant d'équipements de basse vision

Etudiant en option B (issu de BTS Opticien Lunettier) : **30 semaines sur 12 mois** chez un opticien

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 27 juillet 2012 - Numéro de l'arrêté d'habilitation : 20014237

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret VAE du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Site de l'Observatoire de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université de Franche-Comté

<http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/ufc/l-universite-en-chiffres/l-universite-en-chiffres---ofve-4-tableaux-de-bord-82.html>

Autres sources d'information :

Site de l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques - SMP : <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/>

Site de l'Université de Franche-Comté : <http://www.univ-fcomte.fr>

Université de Franche-Comté

Lieu(x) de certification :

Université de Franche-Comté Comté 1 rue Goudimel 25030 Besançon cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques 19 rue Ambroise Paré 25030 Besançon cedex

Historique de la certification :

Certification précédente : Santé option analyse et prise en charge du déficit visuel